



Groupement de Gendarmerie des Côtes d'Armor

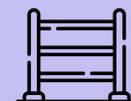
Conseils de prévention

contre les vols de carburant



Au sein d'une entreprise

- Limiter l'accès aux zones de remplissage carburant et stationnement véhicules.
- En dehors des heures d'ouverture de l'établissement, vérifier la fermeture des portes et portails.
- Vérifier régulièrement l'état des clôtures ainsi que les traces de passage ou de stationnement en dehors.
- Mise en place d'éclairages puissants avec détection de présence dans les zones sensibles.
- En cas de présence de citernes fixes / station de carburant au sein de l'entreprise, déporter les organes de coupure d'alimentation électrique à l'intérieur d'un bâtiment sécurisé.
- Ne pas laisser à proximité d'éléments facilitant les actions malveillantes (jerricans, échelles, etc...).
- Mise en place de système de vidéoprotection et/ou un système d'alarme.



Véhicules/Engins



- Stationner les véhicules de sorte à rendre l'accès aux réservoirs difficile.
- Équiper les bouchons de réservoirs de système de détection et/ou de système anti-siphonage.
- Éviter de laisser les véhicules ou engins stationnés les soirs et weekends avec les réservoirs pleins.
- Possibilité d'installer des systèmes de surveillance des niveaux de carburant avec remontée d'alarme et déclenchement d'une sirène / klaxon.

Citerne

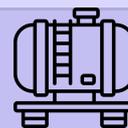
- Bloquer les organes de remplissage (vannes, trappes etc.)
- Rendre la ou les pompes inopérantes par un blocage des pistolets, vannes ...



Mobile

- Attention particulière lors des transports et des opérations de dépotage (véhicule suiveur, personne suspecte, ou sur une aire de repos...).
- Éviter les horaires fixes ou habituels de livraison.
- Mettre les numéros d'urgence en favoris dans le téléphone, ou utiliser un système d'alerte type PTI.

Fixe



- Privilégier une installation enterrée, sinon installation des cuves dans un endroit fermé muni de détection électronique.
- Retirer l'échelle d'accès au remplissage de la cuve.
- Couper l'alimentation électrique au minimum la nuit et le weekend.

Si vous êtes victimes

- Contacter immédiatement la gendarmerie en composant le 17.
- Ne toucher à rien afin de préserver les traces et indices, interdire tout accès sur les lieux.
- Ne prenez aucun risque, si vous le pouvez, notez un maximum d'informations sur le ou les individus, les véhicules, direction de fuite etc.

